

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 14 JUIN 2018

DELIBERATION N°2018.00204

ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION ACOUCITE

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 07 juin 2018

Nombre de membres en exercice : 69

Nombre de présents : 54

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix : 54

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Claude LIOGIER, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT, M. Jean-Claude SCHALK, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON, M. Gilles THIZY, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

REÇU EN PREFECTURE

Le 21 juin 2018

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20180403-D20180020410-DE

DATE D'AFFICHAGE :20180621

Membres titulaires absents excusés :

Mme Nicole AUBOURDY, M. Paul CELLE, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, M. Gilles ESTABLE, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Yves MORAND, M. Jean-Michel PAUZE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Gérard TARDY, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Daniel TORGUES

Secrétaire de Séance :

Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 14 JUIN 2018

ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION ACOUCITE

Saint-Etienne Métropole dispose de la compétence en matière de lutte contre les nuisances sonores, tel que mentionné à l'article 8 de ses statuts. A ce titre et sur la base de la directive européenne 2002/49/CE, Saint-Etienne Métropole s'investit sur cette thématique.

ACOUCITE est une association loi 1901, créée en 1996 à l'initiative du Grand Lyon et de ses membres fondateurs (l'Institut National de REcherche sur les Transports et leur Sécurité (**INRETS**), Ecole nationale des travaux publics de l'Etat (**ENTPE**), le Centre d'études sur les réseaux de transport et l'urbanisme (**CERTU**), le **Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB)**). Ce pôle de compétence sur l'environnement sonore urbain a pour vocation de favoriser les échanges entre les centres de recherches et les besoins opérationnels des villes et agglomérations, notamment en matière de gestion des bruits urbains liés aux transports terrestres.

L'association ACOUCITE a pour but d'œuvrer au développement des connaissances et du savoir professionnel en environnement sonore et urbain.

Depuis 2007, Saint-Etienne Métropole a décidé de soutenir l'association ACOUCITE, dont la compétence technique et méthodologique est largement reconnue dans la réalisation des cartes stratégiques de bruit, du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE), et récemment de l'Observatoire du Bruit, et dont les objectifs poursuivis coïncident avec l'acquisition de compétences nouvelles et techniques en matière d'acoustique.

Les missions d'ACOUCITE portent sur les domaines d'action suivants :

- proposition et organisation de programmes de recherche et d'actions expérimentales en coopération avec les collectivités territoriales, les établissements de recherche et l'industrie sur les problématiques de nuisances sonores,
- accompagnement et mise en œuvre des PPBE en région Rhône-Alpes,
- accompagnement et suivi des observatoires d'agglomération,
- organisation de formations techniques, et accompagnement au transfert et à la mise au format SIG de données,
- valorisation et partage des méthodologies et des retours d'expériences entre partenaires en Rhône-Alpes,
- recensement, publication et diffusion des connaissances acquises et des résultats des actions réalisées en Rhône-Alpes.

En 2017, dans le cadre du soutien apporté par Saint-Etienne Métropole à l'association ACOUCITE, notre collectivité a pu bénéficier d'un appui technique et méthodologique pour la gestion de l'observatoire du bruit, notamment pour la validation et la publication des données ainsi que pour l'identification des Points Noirs du Bruit.

En 2018, Saint-Etienne Métropole doit réactualiser ses cartes de bruit conformément à la directive Européenne du 25 juin 2002 (réactualisation à faire tous les 5 ans). Dans cet objectif, ACOUCITÉ interviendra en plus, en accompagnant Saint-Etienne Métropole dans la modélisation des cartes de bruit en :

- assurant la cohérence avec les données cartographiques et les méthodologies employées notamment avec les autres gestionnaires de voiries qui élaborent eux aussi leurs cartes de bruit (le conseil départemental et la DDT pour les nationales),
- testant de calcul du bruit pour vérifier la cohérence des calculs effectués,
- remontant l'ensemble des données obtenues au bon format à l'Europe (contentieux en cours).

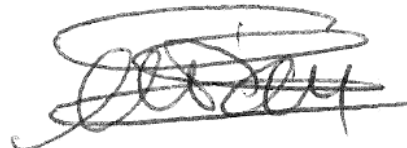
Saint-Etienne Métropole souhaite poursuivre le travail engagé avec ACOUCITE et propose de subventionner cette association à hauteur de 19 000 € pour 2018, ainsi que de renouveler l'adhésion à l'association pour un montant annuel de 800 € en 2018.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **autorise le versement d'une subvention d'un montant de 19 000 € pour l'année 2018 à l'association ACOUCITE et renouvelle l'adhésion à l'association pour un montant de 800 € en 2018 ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer tous les documents afférents à cette opération.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU